

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA REGIE DE L'ENERGIE ( LA REGIE ) RELATIVE A LA  
DEMANDE « D'AUTORISATION POUR ACQUERIR OU CONSTRUIRE DES IMMEUBLES OU DES ACTIFS  
DESTINES AU TRANSPORT D'ELECTRICITE AU COURS DE L'ANNEE 2004 »**

---

**1. Référence :** HQT-2, document 1, page 9, lignes 1 et 2.

**Préambule :**

La référence mentionne que l'objectif des mesures de renforcement des réseaux régionaux est de rétablir au moins 50% du service sur un horizon de 4 jours et de 100% sur un horizon de 21 jours.

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez indiquer comment ont été établis les objectifs pour les réseaux de transport régionaux et préciser l'occurrence des événements exceptionnels considérés.
- 1.2 Veuillez justifier ces objectifs, (par exemple pourquoi 4 jours au lieu de 3ou 5).
- 1.3 Veuillez citer les normes ou pratiques existantes en ce domaine ailleurs en Amérique du nord.

**2. Référence :** HQT-2, document 1, page 8, lignes 15 et 16.

**Préambule :**

À la référence (i), le Transporteur fait référence au Programme de sécurisation décrit dans la demande R-3522-2003, et à la référence (ii) il mentionne : « considérant la disponibilité de postes sources à 735 kV, à 315 kV et à 230 kV selon le concept d'axes stratégiques ... ».

La Régie comprend qu'il y a des postes 735 kV, 315 kV et 230 kV qui doivent rester en service pendant et suite aux événements exceptionnels. Or, les axes stratégiques présentés à la demande R-3522-2003 déposée à la Régie le 17 décembre 2003 ne concernent que les postes à 735 kV.

**Demandes :**

- 2.1 Veuillez identifier les postes sources à 315 kV et 230 kV qui doivent rester en service.
- 2.2 Veuillez justifier ces choix et indiquer les mesures permettant d'obtenir ce résultat.

**3. Référence :** HQT-2, document 1, page 9, lignes 13 à 17.

**Préambule :**

Le Transporteur mentionne : « Suite à la réalisation de l'ensemble des projets sur les réseaux régionaux, la stratégie de sécurisation permettra de sécuriser l'alimentation de plus de 80% de la charge située en zones vulnérables ».

**Demandes :**

**3.1** Veuillez indiquer si les projets sont totalement indépendants ou s'il faut réaliser l'ensemble de ceux-ci pour obtenir la sécurisation de 80% de la charge.

**3.2** Veuillez concilier « sécurisation de 80% de la charge » et les objectifs mentionnés en 1 (référence HQT-2, document 1, page 9).

**4. Références :** (i) HQT-2, document 1, page 7, lignes 24 à 26  
(ii) HQT-2, document 1, page 8, lignes 16 à 28

**Préambule :**

À la référence (i), le Transporteur mentionne qu'une part importante des investissements prévus en 2004 dans la catégorie Amélioration de la qualité, vise les projets du Programme de sécurisation du réseau de transport.

À la référence (ii), le Transporteur énumère les mesures et techniques qu'il entend utiliser pour sécuriser les réseaux régionaux.

**Demandes :**

**4.1** Veuillez indiquer si les interruptions dues à des événements exceptionnels sont prises en compte pour l'établissement des indices suivants :

- Incidents d'exploitation ;
- IC – Transport ;
- Nombre de pannes et interruptions programmées ;
- Durée moyenne des pannes et interruptions programmées.

**4.2** Veuillez indiquer les éléments pris en compte lors du choix d'une mesure. Est-ce le niveau de tension, la localisation géographique, la configuration du réseau, le coût, ... ?

**5. Référence :** HQT-2, document 1, page 9, lignes 18 à 20.

**Préambule :**

Le Transporteur mentionne qu'il a identifié 82 projets de sécurisation et qu'il entend réaliser ces projets sur un horizon de 7 ans.

**Demandes :**

**5.1** Veuillez fournir la liste des 82 projets et leurs coûts.

**5.2** Veuillez préciser les régions où les projets seront implantés et indiquer le nombre de projets dans chaque région.

**5.3** Veuillez indiquer le nombre de projets en fonction du niveau de tension.

**5.4** Étant donné que les projets concernent des événements exceptionnels, veuillez justifier la période de réalisation des projets.

**6. Référence :** HQT-1, document 1, page 20, lignes 3 à 10.

**Préambule :**

Ces investissements permettront essentiellement au Transporteur de réaliser les travaux nécessaires afin d'éviter la désuétude et l'inefficacité de divers équipements de transport qui pourraient compromettre la fiabilité et le comportement attendus du réseau de transport.

« Accélérer le remplacement d'isolateurs de ligne..... »

« Poursuivre à un rythme accéléré le remplacement des automatismes,..... »

**Demande :**

**6.1** Y a t il des études spécifiques qui supportent ces accélérations ?

**7. Référence** HQT-1, Document 1, Annexe D pages 45.

**Préambule :**

L'annexe D présente l'impact tarifaire pluriannuel à la marge des investissements 2004 en croissance des besoins de la clientèle.

La Régie désire obtenir les résultats d'un tel exercice d'examen de l'impact tarifaire des investissements du Transporteur dans une vision plus large des impacts tarifaires. La Régie désire obtenir les résultats d'un tel calcul, d'une part, pour tous les investissements non générateurs de revenus additionnels et, d'autre part, pour l'ensemble des investissements engagés et projetés du Transporteur.

Ces informations sont souhaitées dans un format similaire à celui utilisé à l'annexe D de la pièce HQT-1, document 1, mais selon des hypothèses différentes. Le Transporteur est appelé à estimer le montant des mises en exploitation (par ailleurs illustré en partie au graphique 5 de la pièce HQT-1, document 1, page 33) en fonction des investissements passés, présents et projetés dans l'avenir. La Régie souhaite obtenir les résultats de ces calculs sous un format Excel.

**Demande :**

**7.1** Veuillez nous produire de nouvelles annexes, dans un format similaire à celui de l'annexe D, comprenant les calculs suivants :

- impact tarifaire pluriannuel à la marge des investissements totaux (réputés prudemment acquis, de plus de 25M\$ et de moins de 25M\$) projetés pour la période de 2004 à 2012, en fonction de leur date de mise en exploitation.
- impact tarifaire pluriannuel à la marge des investissements en maintien des actifs, en amélioration de la qualité et en respect des exigences (réputés prudemment acquis, de plus de 25M\$ et de moins de 25M\$), projetés pour la période de 2004 à 2012, en fonction de leur date de mise en exploitation.